



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

calamités agricoles

Question écrite n° 28305

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les mesures prises pour aider les agriculteurs, à la suite de la sécheresse qui a frappé notre pays cet été. L'aide au transport de paille prendra fin le 31 décembre 2003. Ce transport se heurte cependant à de nombreuses difficultés dues notamment à des problèmes de logistique et de renchérissement du coût de la paille en raison de la spéculation d'un certain nombre d'agents de la filière. Il lui demande donc si le délai peut être repoussé jusqu'au 28 février afin que les agriculteurs concernés puissent en bénéficier jusqu'à cette date, même s'ils sont seulement livrés en début d'hiver.

Texte de la réponse

Le fin du dispositif d'aide exceptionnelle au transport des aliments destinée aux éleveurs touchés par la sécheresse de 2003 était initialement prévu le 31 décembre 2003. Il a été prorogé jusqu'au 30 avril 2004, date limite de transmission par les éleveurs de leurs factures de transport pour des commandes passées avant le 15 février de la même année.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28305

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8557

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5699